

censées en justifier la fermeture, afin de pouvoir vérifier l'exactitude des renseignements qu'elles contiennent. Ces gens-là luttent contre un désastre économique possible et on leur refuse l'accès aux renseignements qui pourraient leur permettre de lutter efficacement, renseignements qui ont été recueillis, je le souligne, aux frais du public.

A ma connaissance, il existe trois rapports sur la fermeture de bases des forces armées, deux émanant du ministère de la Défense nationale, et un du ministère de l'Expansion économique régionale. Pas un seul n'a été rendu public, et on se demande bien pourquoi? En outre, ou est porté à croire que la décision du gouvernement a été motivée par des considérations autres que celles qui figurent dans les rapports.

Je ne prétends pas que le gouvernement ait nécessairement eu tort de rejeter les conseils de ses fonctionnaires. Ce que je soutiens c'est que lorsque le gouvernement prend une décision, le public a le droit de connaître les faits qui l'ont motivés. Il a le droit d'être suffisamment renseigné pour pouvoir juger de la sagesse de la décision. En somme, on devrait publier de tels rapports; et si les renseignements qu'ils contiennent peuvent mettre en doute la décision du gouvernement, celui-ci doit pouvoir s'expliquer là-dessus.

Le pays est bouleversé, comme le sont la plupart des autres pays du monde, par une méfiance croissante de la population à l'égard des institutions gouvernementales. Il est bouleversé parce que les citoyens et les jeunes tout particulièrement, ont de plus en plus recours, pour exprimer des opinions et rechercher des changements d'orientation à des moyens autres que les institutions. Je parle de manifestations violentes ou autres. A mon avis, monsieur l'Orateur, un des éléments importants qui contribuent le plus à cette agitation, à l'attitude du public, qui croit que le gouvernement n'est pas dans le coup, n'est pas l'instrument qui lui permette d'agir collectivement dans son propre intérêt, mais plutôt un adversaire, qu'on désigne par un vague «ils» qui lui imposent des décisions, est cette vieille tradition qui consiste à tenir secrets les rapports internes des ministères et de ne divulguer aucun des renseignements qu'ils renferment, par manque de confiance.

● (10.00 p.m.)

Le gouvernement a parlé de démocratie de participation. Une participation éclairée et efficace du public à l'exercice du gouvernement ne peut exister s'il n'a un accès raisonnable aux renseignements essentiels. Pourquoi ne pas rendre ces rapports publics, comme un premier pas dans cette voie? Le ministre de l'Expansion économique régionale a souvent manifesté son manque de respect pour les vaches sacrées. En voici une qui pourrait être délaissée au plus grand avantage de la société canadienne. J'exhorte le ministre à rompre immédiatement avec la tradition du secret, en rendant public le rapport de son ministère sur les effets économiques régionaux qu'aura la fermeture de cette base des Forces canadiennes.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député de Selkirk (M. Rowland) de n'avoir pas été à la Chambre au début de ses remarques. Il se peut que le débat sur la motion d'ajournement ait commencé un peu avant 10 heures ou j'étais peut-être en retard de quelques instants.

Comme le député, je souhaite sincèrement qu'un maximum de renseignements soient mis à la disposition non seulement des députés, mais encore de tous les Canadiens, notamment ceux dont la collectivité essaie de trouver des solutions aux difficultés économiques qu'elle connaît. Le ministère de l'Expansion économique régionale joue un rôle actif et précis au sein des équipes interministérielles chargées d'examiner les conséquences sociales et économiques néfastes de la fermeture de certaines bases. On peut citer les deux bases qui seront fermées au Manitoba.

Nous nous efforçons, dans les limites de la compétence de notre ministère, d'atténuer les difficultés. Aux termes du programme d'encouragements, nous cherchons par tous les moyens à attirer de nouvelles industries qui reprendraient l'activité économique qu'interrompt la fermeture des bases.

Le député a parlé d'études officielles. On me dit qu'il ne se fait pas, au sein du ministère, d'études officielles comme celles dont on parle à la page 553 du hansard. Il se fait nécessairement des études qui amènent les fonctionnaires à rechercher comment, dans l'exercice de ses fonctions, le ministère peut aider à résoudre le dilemme auquel ces collectivités font face. Que je sache, il ne se fait pas d'études du genre mentionné par le député.

Je sais que le député, en compagnie d'une délégation du Manitoba, a rendu visite au ministre et aux fonctionnaires supérieurs du ministère, afin d'exposer le cas de ces collectivités au gouvernement. La démarche a été très utile. Le ministère cherche activement à trouver des solutions. Le procédé s'est révélé fructueux. Nous faisons tout notre possible pour attirer des entreprises.

Heureusement, les deux bases mentionnées par le député sont dans la région désignée du Manitoba. Des organismes ont présenté certaines propositions très intéressantes, en particulier sur la façon de développer Rivers. L'un deux est la Manitoba Indian Brotherhood, que le député connaît sûrement très bien.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

LES FINANCES—L'ACCROISSEMENT DU PRODUIT NATIONAL BRUT—LE DÉGRÈVEMENT FISCAL DE LA STIMULATION DE L'ÉCONOMIE

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, je suis supposé parler du budget imminent de jeudi soir et lever légèrement le voile qui l'a entouré jusqu'à maintenant. D'autre part, si j'étais ministre des Finances, l'un des postes les plus difficiles à occuper à la Chambre, je tiendrais compte dans mon exposé budgétaire de plusieurs aspects. D'abord, la question du logement, qui m'intéresse depuis longtemps. Nous pouvons, nous devons faire davantage, à mon avis,